

 Satigny Russin Dardagny Résidence Mandement Sàrl	Doc.3.201	MàJ : 12.07.2021
	REGLEMENT INTERNE	

Votre chambre

Une clé vous est remise à l'entrée qui vous permet d'ouvrir la porte de votre chambre ainsi qu'un tiroir « secret » pour vos objets confidentiels. Votre chambre peut être ouverte avec le passe de l'infirmière, par contre votre tiroir ne s'ouvre qu'avec votre clé.

Le lit électrique, avec quantité de possibilités de confort, et la table de nuit sont du mobilier fixe appartenant à la Résidence.

L'inventaire de votre mobilier se fait uniquement à votre sortie.

Téléphone - Télévision - Système d'appel

Vous possédez votre propre numéro de téléphone, votre ligne étant directe.

Si vous avez un ordinateur, vous avez la possibilité de vous relier à Internet par ADSL.

La télévision est reliée au câble, un grand choix de programmes vous est proposé. Il n'y a pas de salon TV mais vous pouvez mettre une télévision dans votre chambre.

Vous disposez d'un système d'appel que vous pouvez utiliser à tout moment en cas de besoin.

Vos habits

L'entretien et le nettoyage de vos habits se fait à la lingerie de la Résidence. Les vêtements délicats sont envoyés en teinturerie et les frais sont à votre charge.

Pour éviter toute confusion, la lingère marquera de votre nom chacun de vos habits dès votre arrivée.

Nous prenons la responsabilité des dommages causés uniquement aux vêtements entretenus par la Résidence.

L'achat de nouveaux vêtements est à votre charge ou à celle de votre famille.

Administration

Vous avez la possibilité de retirer ou verser de l'argent auprès de notre secrétariat. Une quittance vous est remise à chaque mouvement et un extrait de compte vous est fourni en tout temps sur votre demande.

Horaire de la réception

Du lundi au vendredi : de 08h00 à 17h00 sans interruption.

Samedi et dimanche : fermé

Les samedis et dimanches, les personnes de la cafétéria se chargent de l'accueil.

Il n'y a pas de permanence de médecin ni de l'infirmier chef mais la directrice est joignable sur son portable 24h/24 (079 342 56 42). En cas d'urgence se renseigner à la réception ou à la cafétéria.

Courrier

Tous les jours, le courrier vous est distribué par les animateurs dans votre chambre.

Quant à votre courrier à envoyer, la poste du village est juste en face de la Résidence. Si vous préférez, vous pouvez le déposer à la réception.

Dès votre entrée, un avenant au contrat vous est présenté, qui définit le traitement de votre courrier officiel.

Valeurs - assurances

Nous vous recommandons de déposer vos valeurs, telles que bijoux, etc. au coffre de la réception. Nous déclinons toute responsabilité pour les valeurs et argent qui sont gardés dans la chambre.

Nous avons conclu une assurance contre l'incendie, le vol et les dégâts d'eau pour une somme globale limitée par événement pour l'ensemble des résidents. En fonction de la valeur de vos biens, nous vous recommandons de conclure une assurance complémentaire à vos frais.

Nous avons conclu une assurance responsabilité civile.

Locaux communs

La cafétéria est ouverte de 9h30 à 18h00.

Une « mini-bibliothèque » est aménagée dans chaque salon des étages.

La Résidence ne possède pas de kiosque mais les commerces et offices environnants sont faciles d'accès (kiosque, épicerie, boulangerie, pharmacie, boucherie, poste, banque)

Les repas

- ☞ **Dès 7h30** le petit déjeuner se prend dans les petits salons se trouvant à chaque étage ou, si vous préférez, dans votre chambre.
- ☞ Le repas de midi est servi dès **12h00** et celui du soir dès **18h00**. Ces repas sont servis à la salle à manger. Toutefois, vous avez la possibilité de les prendre dans les petits salons des étages ou encore dans votre chambre.
- ☞ Si vos visiteurs souhaitent partager un repas avec vous, ils sont les bienvenus, il est juste demandé de prévenir la réception au No. de tél. 022 753 97 97 avant 10h00.
Le repas sera réglé à la cafétéria.

Tous les lundis, les menus de la semaine sont affichés à la réception, dans les ascenseurs et sont distribués dans votre chambre. Deux menus à choix sont proposés tous les jours à midi.

Les allées et venues sont libres mais pour l'organisation, nous vous demandons de signaler à la réception si vous vous absentez pour un repas.

Une déduction de Fr. 20.- par jour vous est accordée en cas d'absence de plus de 24h00.

Animations

Chaque semaine, un programme d'animation quotidien vous est proposé, il est affiché dès le lundi dans les ascenseurs, à l'entrée et vous recevez un exemplaire dans votre chambre.

Les messes et les cultes se déroulent chaque deux semaines dans la salle de recueillement qui se trouve au niveau -1.

Fumée

Il est dangereux de fumer dans les chambres, c'est pourquoi, afin de préserver la sécurité de tous, des détecteurs de fumée ont été installés dans chaque chambre.

Tous les locaux, cafétéria, salle à manger, etc. sont non-fumeurs.

Tout feu ouvert (type bougies) est interdit.

Animaux

Nous acceptons les animaux à condition que le résidant ou la famille les prenne entièrement en charge.

Les visites

Il n'y a pas d'horaire de visite pour votre famille ou vos amis, ils peuvent venir vous trouver quand ils le souhaitent. Cependant, bien des activités et sorties sont prévues, c'est pourquoi il est souhaitable qu'ils vous préviennent afin que vous vous organisiez.

Le soir, dès 20 heures la porte d'entrée de la Résidence est fermée, en sonnant, quelqu'un viendra vous ouvrir.

Coiffeur

Un petit salon de coiffure est ouvert deux matinées par semaine à la Résidence. Si vous souhaitez vous y rendre, il faut prendre au préalable rendez-vous auprès de nos réceptionnistes.

Un salon de coiffure se trouve également tout près de la Résidence à Satigny.

Transports

Les transports en ambulance ou en voiture spéciale sont partiellement pris en charge par votre assurance. Les transports en taxi sont à votre charge.

Pédicure et esthéticienne

Pour les personnes qui ne souhaitent pas se déplacer ou ne le peuvent pas, ces soins s'organisent à la Résidence.

Droits et devoirs des pensionnaires

Les droits et devoirs des pensionnaires sont les mêmes qu'à domicile. Si vous regardez la télévision ou écoutez la radio fort, après 22h00, vous êtes priés de vous procurer un casque.

Les cadeaux au personnel sont interdits.

La participation des résidents à la bonne marche de l'institution

Hormis les contacts journaliers avec la direction, un colloque mensuel est organisé avec les résidents pour faire suivre les informations, récolter les questions et suggestions et apporter des réponses.

Décès

Nous nous engageons à respecter les dernières volontés du résident mentionnées sur les directives anticipées.

La Direction